



SECTION **Interco** **CFDT** REGION NORMANDIE



Communiqué

Suppression des jours mobiles pour les agents des lycées : la **CFDT** appelle à la mobilisation

Alors que des discussions avec les organisations syndicales représentatives auraient pu être engagées dès le mois d'avril et malgré deux avis défavorables unanimes des représentants du personnel, le Président de Région soumettra le 12 décembre au vote des élus régionaux une charte du temps de travail qui prévoit la suppression pure et simple des 2 jours mobiles qu'il avait accordés en 2018.

Même si l'Administration a essayé de nous faire croire qu'elle cherchait un compromis, ce n'était qu'un leurre ! Nos revendications n'ont pas été entendues. **La collectivité a donc décidé unilatéralement de pénaliser les agents qui pendant la crise sanitaire ont continué à assurer un service public de qualité dans nos lycées. Drôles de remerciements non ?**

Pour la **CFDT**, dans ce contexte, **il n'est pas acceptable de cautionner une augmentation du temps de travail et de remettre en cause le protocole d'accord de 2018. C'est pourquoi nous revendiquons 5 jours de pénibilité.**

La Région Normandie, qui prétend être la plus avancée en matière de prise en compte de la santé de ses agents (« Plan Région santé »), s'apprête ainsi à **augmenter de deux jours le temps de travail des agents dont elle reconnaît que les métiers sont les plus pénibles, sans aucune compensation.**



Face à cette régression inacceptable, la **CFDT** invite l'ensemble des agents régionaux à se mobiliser à l'occasion de l'assemblée plénière du 12 décembre qui se tiendra sur le site de Rouen à partir de 9h.

Dans vos lycées ou sur vos sites, faites entendre votre voix ! Dites-non à cette régression.

Pour rappel, dans la fonction publique territoriale la retenue sur salaire pour service non-fait est proportionnelle à la durée de la grève : 1/30^e pour une journée d'absence, 1/60^e pour une demi-journée d'absence, 1/151,67^e par heure d'absence.

Aucune obligation d'en informer préalablement l'employeur.

Section **Interco** **CFDT** Région Normandie

5 rue Robert Schuman à **ROUEN** et Abbaye aux Dames à **CAEN**

syndicat.cfdt@normandie.fr / <https://www.regionnormandie-cfdt.fr/>